

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville
Tél. 031 633 75 73
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
Office de la culture
M. Hans Ulrich Glarner
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

La Neuveville, le 8 mai 2017

Renouvellement du contrat de prestations de Mémoires d'Ici pour la période 2018-2021, avec demande de hausse – Avis du Conseil du Jura bernois (CJB)

Monsieur le chef d'Office,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance, dans sa séance du 29 mars 2017, de la liste des besoins supplémentaires dressée par Mémoires d'Ici en vue de la prochaine période contractuelle ainsi que de l'analyse et des recommandations de votre office en la matière.

Le CJB tient à rappeler en préambule que, même si Mémoires d'Ici a bénéficié d'une hausse importante de sa subvention cantonale entre la période 2006-2009 et la période 2010-2013, les moyens disponibles pour remplir les prestations fixées dans la Loi sur le statut particulier sont, eux, restés stables. En effet, la hausse de la subvention cantonale dès 2010 n'a pas servi à l'engagement de personnel supplémentaire, mais à compenser la suppression de la subvention d'aide initiale du Fonds de loterie ainsi que des montants versés par les communes, conformément aux engagements pris par le canton de Berne à la création de l'institution. Le solde de cette hausse a été affecté à l'augmentation des frais de location résultant de l'installation de Mémoires d'Ici dans ses locaux définitifs. De même, la hausse annuelle octroyée à l'institution pour la période de subventionnement allant de 2014 à 2017 est restée très modeste (11'000 francs), lui permettant certes de créer un poste permanent de stagiaire pour une période de dix mois par année mais ne lui permettant en tout cas pas de répondre de manière satisfaisante et suffisante aux sollicitations accrues auxquelles elle doit faire face depuis de nombreuses années maintenant, que ce soit en termes d'archivage, de conservation, de documentation ou encore de recherches et d'iconographie.

Aujourd'hui, Mémoires d'Ici est en quelque sorte arrivée à la croisée des chemins, puisque, sans apport de ressources en personnel supplémentaires, l'institution ne sera tout simplement plus en mesure de fournir dans leur intégralité les prestations attendues d'elle dans le cadre de la Loi sur le statut particulier (LStP) et elle devra par conséquent procéder à des coupes sans doute sévères dans son portefeuille de produits. Qu'il nous soit donc permis d'affirmer ici que ce besoin en personnel additionnel est aujourd'hui devenu un impératif incontournable, dont notre conseil a pris conscience et pour lequel il compte bien s'engager. A nos yeux, Mémoires d'Ici est en effet l'institution-phare de la région, bénéficiant d'un succès qui ne s'est jamais démenti au fil des ans et d'un rayonnement dépassant désormais largement les frontières du Jura bernois, ce qui en fait indéniablement pour nous la principale priorité dans notre politique d'encouragement à la culture.

D'ailleurs, Mémoires d'Ici est la raison pour laquelle nous avons décidé, dans le cadre de la révision actuellement en cours de notre concept culturel, de placer la mémopolitique tout en haut de la liste de nos priorités stratégiques en la matière.

En 2013, au vu de la situation financière fragile du canton, le CJB avait estimé qu'il n'était pas réaliste de solliciter auprès du Grand Conseil une hausse majeure de la subvention de cette institution visant à augmenter la dotation en personnel. Dès lors, lors de nos discussions avec elle, il avait été convenu de se concentrer sur la création d'un poste permanent de stagiaire pour une période de dix mois par année, pour laquelle une hausse très modeste de 8'000 francs de la subvention annuelle avait été sollicitée et obtenue, augmentation à laquelle est venue s'ajouter un montant de 3'000 francs supplémentaires par an pour couvrir les frais d'entretien ainsi qu'un taux de renchérissement annuel de 1%.

Aujourd'hui, au vu d'une situation financière cantonale somme toute bien meilleure et de la marge de manœuvre budgétaire qui nous est accordée dans le cadre de la LStP, nous estimons que les conditions sont réunies en intégralité pour enfin donner à Mémoires d'Ici les moyens de ses ambitions et répondre de manière suffisante et satisfaisante aux besoins accrus qui sont les siens depuis de nombreuses années maintenant.

Lors de sa séance plénière du 29 mars 2017, le CJB a donc décidé à l'**unanimité** de soutenir la demande de hausse de 100'000 francs de sa subvention annuelle déposée par l'institution en vue de la prochaine période de subventionnement, allant de 2018 à 2021, hausse qui se décompose de la manière suivante :

1. Un montant de 75'000 francs pour créer un poste d'agent-e en information documentaire.
2. Un montant de 20'000 francs pour financer les travaux préparatoires en vue de l'agrandissement des locaux de stockage puis les charges de fonctionnement internes qui résulteront de cet agrandissement
3. Un montant de 5'000 francs pour la conservation, la diffusion et la valorisation du patrimoine audiovisuel dont l'institution a la charge.

Nous sommes bien conscients qu'il est toujours délicat d'argumenter en faveur de hausses de la subvention, surtout de cette ampleur, mais nous estimons que celle qui est aujourd'hui demandée par Mémoires d'Ici et que nous appuyons unanimement est indispensable pour assurer son bon fonctionnement et remplir son mandat légal. Nous sommes convaincus que les autorités compétentes partageront cet avis, qu'il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'une nécessité.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier et en vous remerciant par avance de votre engagement pour relayer et appuyer notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le chef d'office, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

La présidente :



Maurane RIESEN

Le secrétaire général :



Lucas BONADEI